



## Extrait du Registre des délibérations du Bureau

### Séance du jeudi 25 octobre 2012

Membres du Bureau en exercice : 31

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.2.1, 3.1, 3.2, 7.1, 7.2, 7.3.

La séance est ouverte à 17h10 et levée à 19h30.

**Etaient présents** : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Jean-Claude ROY, M. Jean-Pierre MARTIN, M. Nicolas GUILLEMET (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 3.2), M. Jean-Yves PRALON, M. Robert STEPOURJINE, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Jean-Pierre TAILLARD, Mme Marie-Odile CRABBE-DIAWARA (à partir du rapport 7.1), M. Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 3.1 et jusqu'au rapport 3.2), M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Annie MENETRIER (à partir du rapport 3.1), M. Marcel FELT (à partir du rapport 3.1), M. Bernard GAVIGNET (à partir du rapport 3.1), M. Daniel HUOT, M. François LOPEZ, M. Claude PREIONI, M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER, M. Roland DEMESMAY, Mme Danièle POISSENOT, M. Bernard MOYSE, M. Alain BLESSEMAILLE, M. Patrick RACINE (à partir du rapport 3.1)

**Etaient absents** : M. Nicolas BODIN, M. Raymond REYLE, M. Yves GUYEN, M. Frank MONNEUR, M. Pierre CONTOZ, M. Eric ALAUZET, M. Serge RUTKOWSKI

**Secrétaire de séance** : M. Jean-Claude ROY

**Procurations de vote** :

**Mandants** : P. CONTOZ, Y. GUYEN (à partir du rapport 3.1)

**Mandataires** : JP. GOVIGNAUX, M. FELT (à partir du rapport 3.1)

**Aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul -  
Echange de foncier d'activités  
entre la Région Franche-Comté et le Grand Besançon**

**Rapporteur : Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**

**Commission : Economie, Emploi et Insertion**

Inscription budgétaire	
BP 2012 et PPIF 2012-2016 « Etudes » Budget annexe Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul	Montant prévu au BP 2012 : 21 266 € Montant de l'opération : 2 000 €

**Résumé :**

L'aménagement de la zone nord des Portes de Vesoul est engagé sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon. Toutefois, la maîtrise foncière de l'aménagement prévu nécessite un échange d'assiette foncière, à emprise égale, entre une propriété de la Région Franche-Comté et une propriété du Grand Besançon. L'échange est opéré à titre gracieux, seuls les frais de modification parcellaire et de transaction étant portés par le Grand Besançon à hauteur globale estimée de 2 000 €.

Afin de permettre le développement d'une plateforme Travaux Publics en lien avec le lycée Pierre-Adrien Paris, le Grand Besançon a cédé en 2010 à la Région Franche-Comté une emprise de 30,87 ares dans le périmètre de la zone d'activités économiques dite « zone nord des Portes de Vesoul », à Besançon.

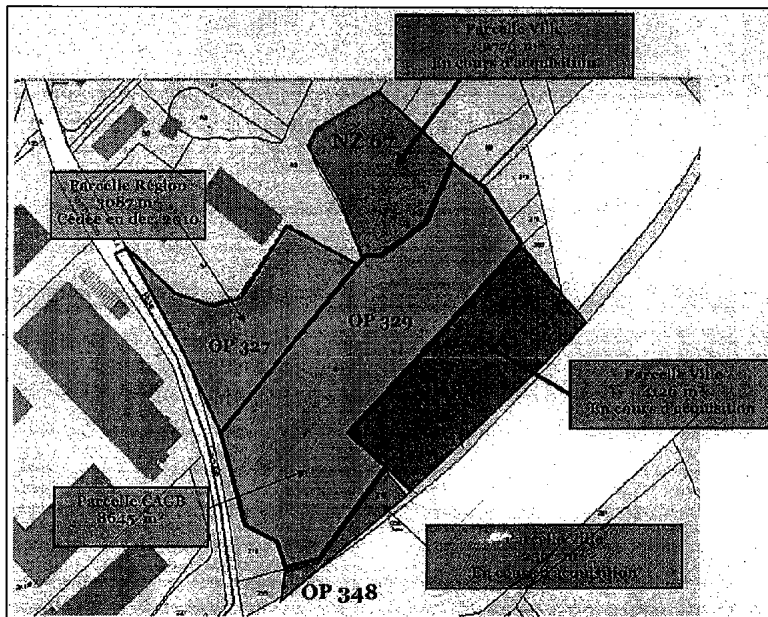
Depuis, des réflexions sont engagées avec la Fédération Régionale des Travaux Publics (FRTP), pour l'implantation d'un Ecopole, qui aura notamment en charge l'animation de cette plateforme. L'aménagement de la zone sera opéré sous maîtrise d'ouvrage du Grand Besançon. Un permis d'aménager est en cours d'instruction, sur la base d'un schéma de fonctionnement qui permet, pour répondre aux attentes de fonctionnement de la Fédération, une contiguïté entre les deux activités.

Toutefois, une emprise destinée à la voirie de desserte de la zone (S4 sur plan ci-dessous), impacte la propriété actuelle de la Région Franche-Comté. Il convient donc de procéder à un échange d'assiette foncière entre les biens actuels du Grand Besançon (S6) et de la Région Franche-Comté (S4), afin que les projets respectifs de chacun soient réalisés.

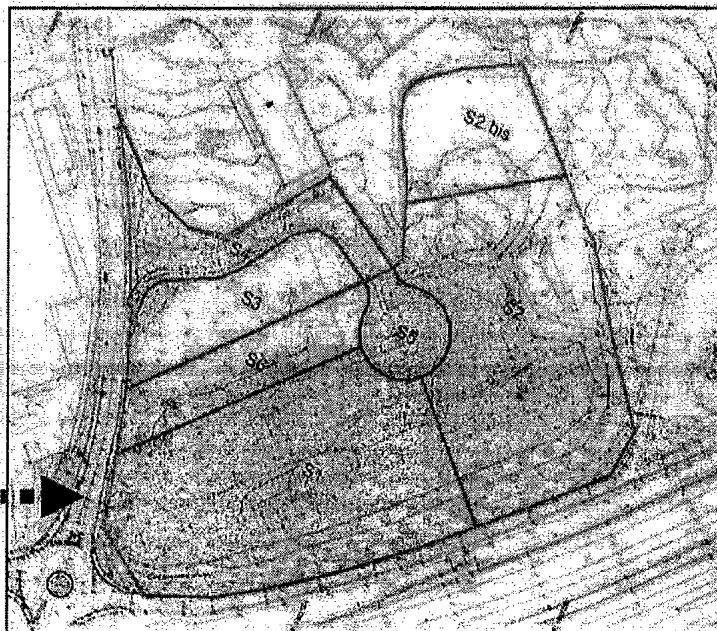
Ainsi l'échange interviendra sur les parcelles suivantes :

Commune	Propriétaire	Section/ Parcelle	Emprise (m <sup>2</sup> )	Montant Valeur vénale en €
Besançon	Région Franche-Comté	Section OP, emprise partielle de la parcelle n° 327	Surface équivalente Selon document d'arpentage (S6=S4)	0
Besançon	Grand Besançon	Section OP, emprise partielle de la parcelle n°329		

## Etat actuel des propriétés sur la zone nord - Portes de Vesoul



## Proposition d'échange de foncier entre emprises S6 et S4 sur la zone nord - Portes de Vesoul



### Plan d'aménagement de la zone nord - découpage foncier qui fondera le permis d'aménager

- S4** : emprise nécessaire à la voirie de desserte située sur l'actuelle parcelle du Conseil Régional
- S3** : emprise parcelle du Conseil Régional restante
- S6** : emprise équivalente à S4 (sous réserve bornage définitif) reportée en continuité pour fonder la nouvelle parcelle du Conseil Régional.


L'échange d'assiette interviendra à titre gracieux et sera augmenté des frais de transaction estimés à 2 000 €, à la charge du Grand Besançon.

L'échange Région Franche-Comté / CAGB est consenti amialement.

**A l'unanimité, le Bureau :**

- se prononce favorablement sur l'échange de foncier à surfaces égales entre les biens du Grand Besançon et de la Région Franche-Comté, pour un montant global de transaction estimé à hauteur de 2 000 €, dont frais de transaction,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires dans ce cadre.

Pour extrait conforme,

Le Président   
Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le 06 NOV. 2012

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 25  
Contre : 0  
Abstention : 0